

de 18 juin 1997.

de dix huit juis mil neuf cent quatre vingt dix sept à vingt et une heures le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. JOSEPH Richard, Maire.  
 Etaient présents : M. JOSEPH R. M<sup>me</sup> DESRIVES H. M. ALLARY F. M<sup>me</sup> PHELIPPEAU  
 M. BORDERON R. M. MARTIN J. M. ROSSIGNOL M. M. BATY J.  
 M<sup>me</sup> CREPINSEK A. C. M. TARIQUO.

Absent M. BOURREAU B.

Revision des loyers au 01.07.1997. (M. TARIQUO ne prend pas part au vote).

Visa du 30.06.97

Le conseil à l'unanimité décide d'augmenter les loyers communaux au 01.07.1997 de 1,80 %.

Le loyer de l'école (M. TARIQUO) sera de 1.292 Frs par mois au 1<sup>er</sup> juillet 1997.

Le loyer du Presbytère (M. GUESDO) sera de 6452 F<sup>rs</sup> par an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1997.

Hotte de cuisine : Acquisition

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal du passage de la Commission de sécurité du 26 mars 1997 à la Salle Polyvalente. Le Procès verbal du 13 mai 1997 énoncent les mesures complémentaires à réaliser : en particulier

- Installer un dispositif d'évacuation des fumées et graisses dans la cuisine (art CC 14)

Monsieur Le Maire propose deux devis d'acquisition d'une hotte et son évacuation :

- 1° - Devis EQUIP'FROID Champniers d'un montant TTC .. 15.229,27 F (non compris support tourelle et évacuation toit)
- 2° - DELAGE ELECTRICITE à FEUILLADE d'un montant TTC . 15.541,26 F (Installation complète)

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de DELAGE ELECTRICITE d'un montant de 15.541,26 Frs TTC



Visa du 30.06.97

## Financement de l'acquisition de la Hotte de Cuisine

L'acquisition de la hotte n'était pas prévue au Budget Primitif 1997.  
Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de transférer 16.000 Frs de la Section de Fonctionnement en section d'Investissement de la façon suivante :

Visa du 30.06.97



61522 - Entretien réparations de bâtiments ...	- 16.000 Frs
023 - Virement à la section d'investissement	+ 16.000 Frs
2157 - Acquisition de Matériel .....	+ 16.000 Frs
021 - Virement de la section Fonctionnement	+ 16.000 Frs

## Modification des Statuts du Syndicat de la Lizonne

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux projets de statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de la Lizonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le projet et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Parking de la salle des fêtes. SOE 1997

Les travaux sont confiés à l'entreprise SCOTPA Le Gond Pontonne pour un montant TTC de 23 396,10 F.

Biens renouvelables

Visa 30.06.97

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de la circulaire interministérielle 96-10112 du 31.12.96 et sur demande de Monsieur Le Trésorier de Villebois-Lavalette il y a lieu de sortir les biens acquis de plus de 10 ans et figurant au bilan : soit matériel acquis avant le 01/01/1992 :

Visa 30.06.1997



1987	Achat Photocopieur	....	15.180,80	
1991	Lecteur Reproducteur microfiches	....	15.738,00	.... 30.918,80
1986	Radiateur à gaz	....	4.133,92	.... 4.133,92

## Modification de Crédit CCAS

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le compte CCAS présente un excédent d'investissement de 73,33 Frs depuis de nombreuses années.

Cet excédent de faible valeur peut être transféré en section de fonction de la façon suivante :

2184 : Mobilier	..... - 73 Frs
1021	..... + 73 Frs

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord

Visa 07.07.1997



Contrat Segilog.

Visa 30.06.97

Monsieur Faive donne lecture du contrat de maintenance et de prestations de service SEGILOG (Informatique).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Monsieur Faive à signer le dit contrat pour 5 ans.

Chemin de Chez Faive : Madame BARRON a sollicité M. Faive pour réparer les trous du chemin de chez Faive.

Le conseil municipal accepte et charge Monsieur Raymond Baderon de la coordination et de l'exécution des travaux.

Passage Busé de Madame Berger au boucq.

Le conseil est d'accord pour acquiescer une buse et aménager l'endroit.

Commission des Pieds hommes

A l'unanimité le conseil municipal nomme :

- Président : Monsieur JOSEPH Faive

- Délégué de l'Administration : M. FAVRE

- Délégué du Tribunal de grande Instance : M. DUAOUER

- Employeur Titulaire : M. F. ALLARY - suppléant : M. HERVE

- Salaire titulaire : M. MAZIERE - suppléant : M<sup>me</sup> FRICONNET A

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an sus dessus

ont signé le registre les membres présents.

Visa le 07.07.97

*[Handwritten signatures and notes at the bottom of the page, including names like 'Joseph Faive', 'M. Favre', 'M. Duouer', 'M. Allary', 'M. Maziere', and 'Mme Friconnet A'. There are also some illegible scribbles and initials.]*